

Règlement communal - Dudelange

Modification du chapitre X du règlement-taxé général : Eau.

En séance du 30 septembre 2016 le conseil communal de Dudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre X du règlement-taxé général : Eau.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2016 par décision ministérielle du 2 décembre 2016 et publiée en due forme.

